



02 - 2012

**Commission
Exécutive
Fédérale**

6/7 février 2012
COURCELLES

Fédération Nationale des Salariés de la Construction du Bois et de l'Ameublement

- Case 413 ■ 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex ■ Tél. : 01 48 18 81 60 ■ Fax. : 01 48 59 10 37
- Site : www.construction.cgt.fr ■ Email : construction@cgt.fr ■ Imprimé par nos soins
- Directeur de la publication : **Jean-Pascal FRANÇOIS**
- N° de commission paritaire de presse : 0410 S 06471

Sommaire

Actualité Sociale

RENÉ DE FROMENT

→ pages 2 à 5

**Action Sociale
PRO BTP**

BRUNO CORNET

→ pages 6 à 8

Elections TPE

RÉGIS KOPEC

→ page 9

Procès BITUME

FRÉDÉRIC MAU

→ page 10

Formation Syndicale

RÉGIS KOPEC

→ page 11

Lundi 6 Février 2012

- Présents : 29
- Excusés : 17

Mardi 7 février 2012

- Présents : 28
- Excusés : 18

Ordre du jour :

- Actualité **Sociale** ;
- Action Sociale **PRO BTP** ;
- Elections Professionnelles **Artisanat et TPE** ;
- Procès **BITUME**.



Cette CEF est l'avant dernière avant les échéances électorales.

Le bilan du candidat du « *travailler plus pour gagner plus* » est catastrophique pour les salariés, pour le pouvoir d'achat, l'emploi, les retraites, la protection sociale. Pour autant, bien qu'ayant perdu toute crédibilité sauf auprès de PARISOT, SARKO va continuer à jouer l'illusionniste et à servir le MEDEF jusqu'au bout.

Au nom de la dette que sa politique a considérablement aggravée, son gouvernement aligne les mesures d'austérité.

L'aggravation de la dette par SARKOZY provient de la baisse des recettes, pas de la hausse des dépenses. Les discours largement véhiculés : « *l'état ne doit pas dépenser plus que ce qu'il gagne* », « *on dépense trop* », « *on vit au-dessus de nos moyens* », « *on doit réduire les dépenses publiques* » ne sont que des fables destinées à endormir le salariat.

Nous n'avons pas de problème de dette, nous avons un problème SARKOZY.

C'est un problème, non pas de dépenses en trop, mais de recettes en moins.

Nous devons rétablir la vérité auprès des salariés : SARKOZY c'est *Robin-des-Bois* à l'envers.

La perte du triple A, ce n'est pas la retraite à 60 ans, les 35 h ou la 5^e semaine de congés payés, c'est les 150 milliards de recettes en moins par an et de cadeaux pour les riches faits par SARKOZY :

- Régimes des impôts des sociétés mères et filiales :
35 milliards d'euros.
- Régime d'intégration fiscale :
20 milliards d'euros.
- Niche COPÉ (taxation à taux réduit des plus-values à long terme provenant de cession de filiales par la société-mère) :
8 milliards d'euros.

→ Heures supplémentaires :
4,5 milliards d'euros.

→ TVA réduite sur la restauration :
3,5 milliards d'euros.

→ Passage du bouclier fiscal à 50 % des revenus déclarés :
1 milliard d'euros.

→ Baisse de l'impôt sur le revenu due à la diminution du nombre de tranches passage de la tranche supérieure à 41% :
15 milliards d'euros.

→ Baisse du taux de l'impôt sur les sociétés de 50 % à 34,6 % :
20 milliards d'euros en 2010.

→ Exonérations de cotisations sociales :
42 milliards d'euros.

Ce n'est encore pas assez pour Madame PARISOT. Elle veut faire croire qu'on ne travaillerait pas assez et qu'on gagnait trop par rapport à l'Allemagne (*alors que c'est le contraire, nous travaillons plus et gagnons moins !*). SARKOZY s'en fait l'écho le 29 janvier en monopolisant les chaînes de télé.

La liste des attaques annoncées est spectaculaire :

- Remise en cause des 35 h par suppression de la durée légale ou par 37 h payées 35 h ;
- Suppression de la 5^e semaine de congés payés ;
- Suppression du SMIC remplacé, comme la durée légale, par un SMIC négocié par branche ;
- Développement forcé et généralisé du chômage partiel et mise en place des « *contrats de compétitivité* » par seule décision patronale avec salaires abaissés à 60 %, 75 %, sans qu'aucun salarié ne puisse refuser en se réclamant de son contrat de travail ;

→ Prédominance des contrats imposés au niveau de l'entreprise sur la loi, avec possibilité de baisses de salaires, de baisses d'horaires, au gré de l'employeur ;

→ L'abaissement des salaires bruts en transférant les cotisations sociales payées par les patrons en augmentation de TVA (*dite sociale*) payée par les salariés ;

→ Permettre que tous les apprentis (600 000) puissent travailler de nuit et de dimanche ;

→ Multiplication rapide des « *contrats aidés* » exonérés de cotisations sociales ;

→ Accélération de l'application du recul des départs en retraite et de la baisse du niveau des pensions. Mise à l'écart de toute réglementation sur la pénibilité. Fin de toute dispense de rechercher d'emploi pour les seniors.

Mme PARISOT signe : « *tout cela est urgent, il faut simplement que les parlementaires de l'UMP fassent bouger les paramètres* ».

Le **Meeting du 31 janvier** sur les retraites, dans ce contexte a été bienvenu pour rappeler nos exigences aux politiques.

Indépendants mais pas neutres, **Bernard THIBAUT** a rappelé que la CGT n'a pas vocation à soutenir tel ou tel candidat, tel ou tel parti mais que pour autant elle ne restera pas muette.

En invitant tous les candidats de gauche elle a rappelé que battre la droite et l'extrême droite est essentiel mais aussi ces exigences.

Une victoire de SARKOZY serait mise à profit par le MEDEF pour imposer des reculs sociaux à tout niveau. Au contraire une défaite de SARKOZY peut créer l'espoir et permettre la mobilisation des salariés.

Quelque soit l'issue des élections, la CGT ne signera pas de chèque en blanc et sait que sans mobilisation active des salariés, rien de décisif ne se fera.

La CGT a aussi une responsabilité particulière à dénoncer le discours du Front National. Un sondage récent demandé par l'Huma montre que LE PEN serait le deuxième des présidentiables devant SARKO chez les actifs. Cette influence du Front National n'épargne pas les sympathisants CGT (22 %). Nous devons rappeler que si Mme LE PEN fait un discours qui s'adresse aux victimes du système, c'est pour mieux les tromper.

Le « *bal de Vienne* » est venu rappeler leur alliance au Parlement Européen avec tous ceux qui se revendiquent du fascisme. C'est-à-dire de ceux qui dans l'histoire ont écrasé, tué, torturé les syndicalistes. Ils ont interdit les syndicats et aux salariés toute possibilité de se défendre collectivement.

Le Front National n'a pas qu'un seul objectif « *masquer les vrais coupables de la crise et protéger le MEDEF* ».

Pour cela, il divise les salariés et tente de faire croire que la crise ne serait pas due aux surprofits que fait le patronat mais aux étrangers.

Hitler avait déjà utilisé ce slogan : « *500 000 chômeurs, 500 000 juifs en trop* ».

Le Front National l'a repris à son compte.

Tout son programme vise à casser les acquis sociaux :

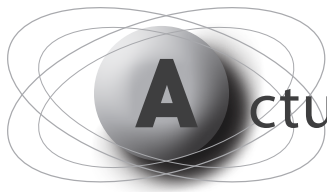
Le Front National est contre le SMIC, les 35h.

Comme PARISOT, il pense que la liberté s'arrête là où commencent les règles du Code du Travail.

Il est contre le droit de grève, contre les grèves des salariés du transport ou le mouvement de défense des retraites en 2010 et interpellait le gouvernement : « *Que fait ce gouvernement contre les grévistes* ».

Son discours aujourd'hui sur la retraite est un leurre, en 2003, il écrivait : « *il faut travailler plus et plus longtemps* », la retraite à 65 ans et la retraite par capitalisation étaient dans le programme du Front National.

Enfin lors du **Meeting du 31 janvier Bernard THIBAUT** a annoncé la journée d'action européenne du 29 février contre les mesures d'austérité en France et en Europe.



Actualité Sociale

JEAN-PASCAL FRANÇOIS

(SUITE)

Nous devons au cours de cette CEF décider des initiatives à prendre pour assurer la réussite de cette journée.

La Fédération a organisé une Conférence de Presse le 30 janvier sur **emploi, salaire, retraites** dans notre profession. Une dizaine de journalistes était présents peut être pas tous pour la Construction.

→ **Emploi** : une occasion de redire les conséquences des mesures d'austérité en terme d'emplois dans la profession alors que les besoins de logements (*besoin fondamental s'il en est*) sont forts et urgents : 500 000 par an au lieu des 350 000 actuellement construits.

→ **Salaires** : nous avons dénoncé le patronat ringard de nos professions. Sa politique sociale conduit un jeune sur deux à quitter la profession dans les deux années qui suivent son entrée.

→ **Retraite** :

Eric a rappelé le bilan des accidents du travail dans le BTP et les conséquences en matière d'inaptitude et d'espérance de vie et donc l'urgence du volet réparation pour la pénibilité.

Justement, les négociations dans nos professions se sont une fois de plus terminées par un flop. Sur la pénibilité dans le BTP le texte final a été malheureusement signé par trois organisations syndicales minoritaires de la profession, FO, CFTC et CFE-CGC. Il s'agit d'un texte « *Bla-Bla* » qui ne changera rien de la vie du million de salariés des professions du BTP qui travaillent sur les chantiers.



Les salariés de la profession connaîtront toujours une fin de vie encore plus difficile et indigne, avec de faibles taux de réversion, après une longue vie de labeur. Les négociations devraient se poursuivre avec la mise en place d'un « *Compte épargne fin de carrière* » géré par PROBTP.

En même temps les dirigeants patronaux annoncent qu'il n'est pas question de retraite anticipée.

La **FNSCBA CGT** se doit de reprendre l'initiative. Le **Meeting du 31 janvier** permet de montrer que la CGT veut réouvrir le dossier retraite et pénibilité. La défaite de SARKOZY devrait nous permettre de reprendre des initiatives de masse

Par ailleurs, ce type d'accord est en gestation dans toutes les autres branches d'activités couvertes par notre **Fédération FNSCBA**, et là aussi la Fédération s'opposera à la signature qui n'imposerait pas de réparation par un départ anticipé à la retraite pour les salariés concernés par la pénibilité.

Sur les déplacements, les patrons l'ont mis en veilleuse. Est-ce un effet de la pétition ? Les employeurs ont renoncé temporairement à renégocier les petits déplacements. Il n'est toutefois pas impossible qu'ils remettent le couvert courant 2012, nous devons donc être vigilants. Nous remercions ceux qui ont signé et fait signer la pétition. Il faudra être prêts en cas de menace à se mobiliser à nouveau.

Pour autant les revendications exprimées dans la pétition demeurent. Vous aurez noté la victoire juridique sur le grand déplacement obtenue chez GUINTOLI, il nous faut s'en servir de levier pour des victoires de masse dans cette entreprise et ailleurs.



En parlant de victoire et dans ce climat de glaciation sociale pour cause de chômage, permettez moi de saluer la victoire pour le maintien de leur emploi des auvergates de LEJABY et la grève des salariés portugais de PROCME, cette entreprise portugaise sous traitante d'ERDF GDF de la région toulousaine qui travaille dans tout le sud de la France.

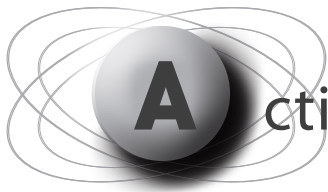
Enfin, vous avez noté qu'à l'occasion du CCN sur le prochain Congrès Confédéral et de la CE qui l'a précédé, **Bernard THIBAUT** a annoncé son départ du poste de Secrétaire Général de la CGT. La presse c'est fait l'écho des possibles successeurs. Le nom d'**Eric** est apparu

parmi d'autres. La désignation du successeur de Bernard appartient aux militants CGT et au CCN.

En mon nom personnel je ne peux que souhaiter que le choix du CCN se porte sur Eric.

Il serait très bien que la CGT montre qu'elle est faite aussi par et pour les salariés du privé. Ce serait la garantie de la continuité des Congrès précédents. Par ailleurs Eric a su montrer sur le dossier « *retraites* » et dans notre Fédération ses capacités à diriger, communiquer et rassembler.

■ JEAN-PASCAL FRANÇOIS



L'Action Sociale PRO-BTP limitée au MINIMUM, les profits au MAXIMUM

Tous ceux qui ont participé à des négociations nationales peuvent affirmer que l'on n'est jamais, dans un grand nombre de cas, aux bons endroits pour revendiquer le bon sujet, lorsque que l'on est dans les locaux de la Fédération Française du Bâtiment, on nous dit que cela ne relève pas exclusivement du Bâtiment et qu'il convient de faire une concertation avec les édérations Nationales des Travaux Publics ou vice et versa.

Lorsqu'ils sont réunis ensemble et que l'on parle de prévention, ils nous renvoient sur l'OPP-BTP, pour la formation sur le CCCA-BTP, pour le travail dissimulé sur la DILTI ou la DIRECCTE pour les salaires sur les Fédérations Régionales, etc. Concernant la maladie, l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, le décès mais bien plus encore, l'épargne, l'assurance, l'action sociale, les vacances et tout le reste sur PRO-BTP.

Cette grande institution de prévoyance, 1^{ère} au niveau national a un actif de plus de 10 milliards d'euros.

PRO-BTP, contrairement à ce que voudrait faire croire son Directeur, n'est pas un assureur, nous n'avons pas à rémunérer d'actionnaires ou de dirigeants, tous nos excédants doivent être consacrés aux adhérents au travers de l'amélioration des prestations, aux aides à l'action sociale comme se doit toute *Association à but non lucratif, loi 1901*. PRO-BTP nous appartient, elle existe grâce à notre force de travail au travers des cotisations (*employeurs/salariés*), il est d'ailleurs anormal que les employeurs siègent en nombre égal aux représentants de salariés sachant que c'est nous et nous seuls qui produisons cette richesse.

Cela étant, aujourd'hui, il faut composer, devrais-je dire supporter, l'ensemble des administrateurs avec en plus une direction qui s'immisce outrageusement dans la gestion et les orientations de cette institution.

Le paritarisme de cette institution est réduit à une chambre d'enregistrement, qui n'a pas d'autre choix que de se soumettre aux propositions qui émanent de cette direction à la botte du Patronat du BTP. Les prises de décisions, quand on nous les soumet, consistent à se prononcer entre la peste ou le cholera.

PRO-BTP veut devenir plus grosse que le bœuf, du fric, du fric, toujours du fric ... afin de renforcer la solidité financière ! En vue surtout de rivaliser avec les assureurs, les mutuelles, il faut être le leader, le plus gros et le plus important, à chaque nouvelle attaque de la Sécurité Sociale, les parts ne cessent de croître sur le marché de la santé. C'est pourquoi, nous avons totalement raison, en premier lieu, de défendre ardemment notre Sécurité Sociale et revendiquer une protection sociale solidaire, généralisée de haut niveau et surtout pas comme PRO-BTP entend le développer dans son système optionnel de santé au travers les 49 combinaisons proposées. La conception de la Sécurité Sociale était « *cotiser selon ses moyens et se soigner selon ses besoins* » Gouvernement et Patronat suggèrent de modifier ce concept par « *connaître ses besoins et choisir selon ses moyens* », PRO-BTP si on ne réagit pas sera dans la droite ligne du MEDEF. Les dernières décisions de PRO-BTP, baisse des cotisations « *employeurs* », hausse des cotisations « *salariales* », ponction dans les excédants de fonds propres, remise en cause des prêts aux logements et ainsi de suite avec dernièrement, l'objectif d'une fusion que nous avons fait capoter avec REUNICA dont le risque aurait été dramatique, perte de notre caractère professionnel et surtout perte d'emploi majeure, maintenant PRO-BTP a décidé de sacrifier les logements sociaux mais j'y reviendrais un peu plus tard.

PRO-BTP gère, gère tellement bien, que dernièrement l'institution a été redressé par l'URSSAF de plus de 24 millions d'euros, 11 griefs dont pour les principaux :

→ application systématique de la déduction forfaitaire spécifique à tort sur les indemnités journalières (*IJ*) et Garanties Arrêts de Travail (*GAT*):

15 millions d'euros.

→ absence de précompte ARRCO sur les prestations IJ et sur les indemnités de départ à la retraite (IRT) :

2,7 millions d'euros.

→ absence de versements de la taxe de contribution au fond de solidarité vieillesse et de CSG/CRDS sur les revenus de remplacement :

0,8 millions d'euros.

→ non versement de la contribution sur les indemnités de mise à la retraite d'office :

0,2 millions d'euros.

Bien entendu et surtout pour se donner bonne conscience, PRO-BTP conteste ce redressement devant le tribunal et tente par tous les moyens de minimiser cette sanction et sa responsabilité.

Idem, lorsque PRO-BTP a versé un surplus de la taxe affectée pour le Comité de Concertation et de Coordination de l'Apprentissage du BTP (CCCA-BTP) pour un montant de **10 332 000 euros**, certes cet appointement va être régularisé, mais à contrario, lorsque l'on demande de faire une avance pour les salariés victimes d'une liquidation judiciaire d'une entreprise du BTP, il n'en est pas question.

Du pareil au même, lorsque d'un simple claquement de doigt, la Direction PRO-BTP fait disparaître **577 000 euros** en perte, il est vrai que sur 10 Milliards d'actifs, **500 000 euros**, c'est une goutte d'eau dans un océan.

Le logo de PRO-BTP ne répond plus aux attentes de la Direction et bien, on le change illico presto, sans même en informer qui que ce soit, qu'importe le prix de toute façon, le fric il y en a.

Ces dirigeants savent gérer, très bien gérer dès lors qu'il ne s'agit pas de leur argent. Nous, les concessions, on doit en faire dès lors qu'il s'agit de faire des résultats.

Dernièrement, un expert qui faisait un contrôle interne chez PRO-BTP stipulait « *C'est compliqué chez vous, les procédures n'arrêtent pas de changer, si on n'est pas organisé, on a les moyens de s'y perdre* » il a même

rajouté dans son intervention « *les équipes PRO-BTP sont surchargées* ».

Un expert de renommée nationale qui y perd son latin, alors imaginez-vous un administrateur qui y siège occasionnellement, sans compter les termes techniques de cette institution dont les rédacteurs eux-mêmes ne savent même pas en donner les significations, exemple :

« *La coordination des scénarios déterministes avec l'univers stochastiques de projection, univers déterminé par le générateur de scénarios économiques* »

What is the question ?

Eh oui, il faut vraiment avoir tout son esprit et le cœur bien accroché pour siéger chez PRO-BTP, sans compter qu'il voudrait nous faire passer pour des fous, lorsqu'on leur démontre par A + B qu'ils nous prennent pour des lanternes, comme dernièrement, où il était question de rendre un avis sur un sujet sur lequel le Directeur s'était d'ores et déjà engagé.

Un imbroglio qui est voulu et entretenu facilitant ainsi une gestion volatile, mais pour qui ?

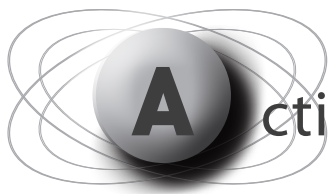
Certainement pas pour les adhérents relevant du collègue salariés, qui sont les premières victimes de cette politique.

Il y a peu le patronat s'est fait avancer une aide de plusieurs centaines de millions d'euros pour soi-disant relancer l'économie du BTP dans le même temps, pour la seule année 2011, c'est pas moins de 55 000 emplois qui ont été supprimés dans le Bâtiment.

Le patronat a le droit de se servir et nous que dal, des clopinettes.

Les inégalités se poursuivent inlassablement, d'ailleurs, comment expliquer que la santé ou la vie d'un ouvrier vaut moins que celle d'un cadre, pourquoi la veuve d'un ouvrier perçoit que **17 395 euros** alors que celle d'un cadre moyen du Bâtiment ou des TP touche plus de **100 000 euros ?**

Il est indéniable s'il fallait harmoniser, cela aurait un coût pour PRO-BTP, par conséquent, c'est niet, les orientations sont totalement axées sur la course aux



Action Sociale PRO BTP

BRUNO CORNET

(SUITE)

profits sur la rentabilité plutôt que sur l'équité sociale. Une injustice qui se poursuit pour les garanties invalidités, les rentes et sur bien d'autres sujets. Le pire, c'est que PRO-BTP dit vouloir poursuivre l'uniformisation des prestations sociales alors qu'en réalité, il n'en est rien. D'ailleurs, lorsque l'on revendique, on nous rappelle que cela ne relève pas de cette institution et qu'il convient de se rapprocher des Fédérations Patronales. Je reviens donc au début de mon intervention, sur le fait que l'on est jamais au bon endroit pour revendiquer le bon sujet. La boucle est bouclée, on tourne en rond, c'est le serpent qui se mord la queue. En attendant, le Patronat poursuit inlassablement son travail de sape avec l'aide d'une institution qui est à sa botte, PRO-BTP met en application les orientations qui lui sont dictées.

Maintenant, concernant la vente des logements sociaux, fin des années 1960, les administrateurs du BTP optaient sous la pression de la CGT pour l'acquisition d'immeubles, afin de répondre aux difficultés rencontrées pour l'accessibilité aux logements des salariés en fin de carrière. Devant l'engouement de cette mesure, le parc locatif a été considérablement augmenté dans le cadre des PLA (*Prêt Locatif Aidé*) entre les années 80 et 2000. Depuis lors, plus rien, comme si les 5 millions de personnes qui sont touchées par la crise du logement avaient disparu du jour au lendemain.

On constate aujourd'hui, que l'occupation du parc locatif, des maisons de retraite ou des centres médicalisés, s'est élargi aux personnes extérieures au BTP. La cause, les retraites dans nos professions ne permettent plus de pouvoir accéder à des locations de qualité. Qualité n'est peut être pas l'adjectif approprié car malgré tout l'argent que nous avons injecté dans l'entretien et la rénovation de ces bâtiments, les normes du Grenelle de l'Environnement font qu'aujourd'hui, il faut réengager des travaux pour l'entretien et l'accessibilité.

Pour PRO-BTP, il serait donc plus simple de vendre ce parc locatif composé de 62 immeubles d'habitations comprenant 1 827 logements, essentiellement des studios et des T2. Pour cela, rien de plus simple, on confie l'étude à un cabinet dit spécialisé dans les questions de l'habitat des personnes âgées, cette dernière fait état d'une situation inquiétante, souligne qu'un désengagement sélectif ne servirait à rien et que seule la vente en bloc serait plus judicieuse.

Bien entendu, cette étude est financée par PRO-BTP pour PRO-BTP, autant dire « *lorsque l'on veut tuer son chien on dit qu'il a la rage* », ce ne sont pas des logements qu'il faut se séparer mais de cette politique de rentabilité.

D'ailleurs, à quoi bon avoir des milliards dans les caisses de notre structure professionnelle, si ce n'est pas pour en faire bénéficier les adhérents, salariés et retraités du BTP.

Pour notre part, la rénovation ne serait pas un luxe mais une nécessité, de plus cela donnerait du travail au secteur du BTP.

Dans ce contexte, outre l'**action du 29 février** et surtout pour faire cesser cette politique qui fait que nos valeurs partent en fumée au nom de la compétitivité, nous vous proposons une mobilisation au **siège du petit Elysée, chez PRO-BTP - 7, rue du regard 75294 Paris cedex 06**, le lendemain du 1^{er} tour de la présidentielle, le 23 avril dès 10h30, par ailleurs, cela tombe à pic sachant que nous nous réunirons ce même jour pour faire le point de notre activité fédérale à l'occasion de notre CNF.

J'en profite pour rappeler les orientations qui ont été préconisées par notre Secrétaire Général sortant, **Bernard THIBAUT** lors du Meeting du 31 janvier, « *votons à gauche* » ..., je rajouterais, votons tous de front à gauche !

■ BRUNO CORNET

Fin 2012 auront lieu des élections professionnelles dans les Très Petites Entreprises (Les TPE).

L'enjeu, c'est le calcul de la représentativité syndicale dans la branche mais aussi au niveau national. **Ces élections vont permettre de mesurer la représentativité des organisations syndicales dans les entreprises de moins de 10 salariés.** Le résultat de ces élections servira donc à déterminer le poids de chaque organisation syndicale au niveau national en rapport avec la loi de modernisation sociale de 2008.

Ce sont près de **4 800 000 salariés** qui sont concernés par ces élections. On estime que **800 000 salariés** sont dans des entreprises de moins de 10 salariés sur les 2,2 millions de salariés de notre champ fédéral, soit environ **36%**.

Le deuxième enjeu, c'est le renforcement et la syndicalisation de cette partie du salariat qui, pour la plupart du temps, n'est pas organisé syndicalement. Ces entreprises sont des déserts syndicaux où les salariés sont très souvent livrés à eux-mêmes et en contact direct avec leur employeur. Le potentiel de syndicalisation dans ce secteur est énorme, nous devons profiter de ces élections pour mener une campagne de syndicalisation vers les salariés concernés. Mais pour cela, il faut proposer aux salariés des TPE, un cadre de syndicalisation qui leur conviennent. Et là, nous savons que c'est à la CGT de s'adapter à leur caractéristique car le contraire ne fonctionne pas. Il faut aller au devant de ces salariés avec

des repères revendicatifs qui les concernent tous les jours : les IPD, les IGD, les salaires, la reconnaissance des qualifications, etc.

Il faut adapter notre approche en prenant en compte que dans la quasi-totalité des cas, ces salariés n'ont aucune culture syndicale et donc par ricochet de formation syndicale.

Lors du **Colloque sur l'Artisanat à Kerjouano**, nous avons ensemble décidé que les militants de la CBA sauront être les moteurs de la campagne sur le terrain et que le travail avec l'interpro sera indispensable. Ces salariés, il faudra aller les toucher sur leur lieux de travail c'est-à-dire sur le terrain. Pour cela, un groupe de travail spécial élections TPE a été mis en place au niveau de la Fédération, il a en charge en lien avec le

collectif artisanat d'impulser la campagne pour les élections TPE auprès des USCBA, URCBA, UD, UL et Comité Régionaux et la Confédération.

Les élections auront lieu du 28 novembre au 12 décembre.

La campagne va s'étaler sur toute l'année. Prochainement deux **« Com Fédérales »** vont paraître, une qui reprendra tous les débats et travaux du Colloque Artisanat de Kerjouano et une Spéciale Artisanat qui sera un outil pour tous les mili-

tants de la CBA pour mieux appréhender la campagne. Par la suite, des **« Aplombs »** spécifiques seront édités et seront destinés aux salariés de l'artisanat et des TPE. **Une journée d'étude est en préparation pour le 25 avril.** La nécessité de ces élections passera par une implication de l'ensemble de la CGT et bien entendu des militants de la CBA, à nous de nous mettre en route pour rendre la CGT, 1^{ère} organisation dans le secteur et dans le pays.

■ REGIS KOPEC



La Cour d'Appel de LYON, le 27 Mars 2012, rendra son jugement sur la faute inexcusable de l'employeur (EUROVIA de l'AIN), ayant entraîné la mort, par cancer, de son salarié, monsieur SERRANO ANDRADE.

Ce dernier avait pour poste de travail, la conduite de la répandeuse, avec pour principale mission, l'épandage du bitume. Nous rappelons que notre Fédération fut déboutée en tant que Partie Intervenante Volontaire sur ce drame. Décision prenant appuie sur les textes du Code de la Sécurité Sociale, mais en contradiction avec ceux du Code du Travail. Néanmoins, nous, Fédération, avons décidé de ne pas utiliser de recours, pour deux raisons principales : en un, ne pas froisser la susceptibilité du magistrat en charge de l'affaire, le dossier étant qualifié de « sensible ». En deux, intégrer à nouveau une procédure dans la procédure n'aurait provoqué qu'un rallongement dans le temps de cette affaire. Qui aurait sûrement favorisé les positions de nos adversaires. Pour autant, nous ne sommes pas exclus dans les débats, la Cour nous communique les documents et nous travaillons avec l'ensemble des acteurs. Qu'ils soient de la profession, de la sphère scientifique ou du paritarisme (CARSAT, Médecine du Travail ...). Nous tenons à mettre en évidence le travail immense, réalisé par certains camarades, dans leur CHSCT ou auprès des compagnons concernés, et ce, à travers tout l'hexagone. Nous pouvons dès à présent, et sans tenir compte de l'orientation du jugement, affirmer que notre action collective, a eu un impact certain auprès des compagnons, positivement s'entend. Le sujet n'est plus tabou, les langues se délient sur les chantiers, et des salariés s'expriment sur le sujet, lors des AG de personnels, où lors d'espaces dits de Prévention et organisés par les employeurs. En synthèse, l'on pourrait résumer ces déclarations par : « *ce travail est un cumul de l'ensemble des Pénibilités, des salaires qui ne permettent que la survie, une forme managériale totalement inadaptée et en plus nous ne sommes absolument pas concernés par l'évolution de la durée de vie des français ! Quel est l'intérêt pour nous et nos familles de rester dans une telle activité?* »

Egalement, là où ce fut possible, la diffusion du film « *Les naufragés de la route* » réalisé par ARTE, impacta

durablement les esprits. L'ensemble des spectateurs, lors des diffusions où j'ai eu la chance d'assister, ont salué unanimement le courage des compagnons qui osaient témoigner, en tenue EUROVIA et sans être « floutés ». Tous, sans exception se sont identifiés au travers des témoignages du film. La profession, pour autant, n'est pas en reste. Une communication sans précédent est organisée, à destination de l'ensemble des CHSCT. A chaque réunion, les Présidents nous inondent de documents sur la dangerosité des UV et sur l'inertie du bitume. EUROVIA prend en charge toute consultation, moins le ticket modérateur, si un salarié désire se faire examiner par un dermatologue. Nous sommes 34 000 ! C'est fou ! Du jamais vu ! Leur lobbying vient d'échouer auprès du CIRC (*Centre International de la Recherche sur les Cancers*). Ce dernier vient de reclasser le risque sur les fumées de bitume ! Nous passons de « *risque 0, circulez il n'y a rien à voir !* », à « *produit (ou son mélange) potentiellement cancérigène pour l'homme* » ! Une révolution, s'agissant du champ de cette institution. **Laurent ORLICH** et moi même avons été auditionnés par l'ANSES (*Agence Nationale de la Sécurité Environnementale et Sanitaire*). Juste pour l'ambiance lors de notre audition, leur actualité traitait des médicaments SERVIER. Ils ont décidé de travailler sur notre sujet. A la mesure des moyens mis en oeuvre, leur avis scientifique ne peut être contesté. La réparation et la prévention demeurent le fil rouge dans nos revendications. Et s'agissant de la Prévention, la durée d'exposition doit devenir un levier fort dans nos déclarations. La retraite à 55 ans pour causes de métier insalubre, dangereux physiquement et cancérigène, doit constituer notre socle, indéfectible et sans compromis. Le 27 Mars, à nous, salariés de la Routière, d'être visibles, à nous de nous occuper de nos devenirs. Laisser le soin à nos adversaires de s'en préoccuper, ne tendra pas à faire baisser notre fréquentation dans les cimetières !

Et pour ce faire, nous lançons un appel pour que les copains témoignent, à visage découvert ou anonymement, pour continuer d'affirmer, qu'il y en a marre d'en crever !

Merci de votre écoute.

■ FREDERIC MAU

Vous trouverez dans vos pochettes le plan prévisionnel de formation fédérale pour 2012.

Ce plan se veut ambitieux mais la formation de nos militants est une condition essentielle à la réussite des actions revendicatives de la CGT.

Ce plan reprend bien entendu les fonctions spécifiques pour nos élus CE et CHSCT que nous mandats dans les différentes instances paritaires, dans les CCE, pour nos futurs dirigeants (*3^e semaine fédérale*), pour les salariés des groupes et bien entendu tous nos modules concernant la formation continue.

Mais aussi des journées d'étude spécifiques calquées sur l'actualité, la sous-traitance, les élections TPE, etc.

Je rappelle à tous que dans la mesure de nos possibilités, nous devons partager notre expérience et nos compétences pour former un maximum de nos camarades dans des conditions optimum.

Nous avons besoin d'intervenants militants CGT dans nos modules comme nous avons besoin d'intervenants extérieurs sur lesquels nous pouvons compter et avoir confiance.

Les temps consacrés à la formation syndicale sont des moments privilégiés de notre vie syndicale. Ce sont des moments où que nous soyons stagiaires, intervenants ou directeurs de stage, nous prenons le temps d'échanger nos expériences, de nous écouter pour mieux appréhender toutes les problématiques qui jalonnent notre parcours syndical.

Pour cela la formation syndicale est un élément indispensable à notre syndicalisme CGT.

Vous trouverez également un projet soumis à la CEF concernant la procédure de mise en place de modules de formation qui sont sollicités en cours d'année par certains camarades.

Cette procédure a pour seul but de pouvoir répondre de façon satisfaisante aux demandes et besoins de formations de notre fédération.

■ REGIS KOPEC





notre intérêt, c'est d'adhérer

Je souhaite adhérer à la **FNSCBA - CGT** à la date du :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Entreprise (nom et adresse) :

Fonction dans l'Entreprise (Ingénieur ou Cadre, Technicien ou Agent de Maîtrise, Ouvrier ou Employé.) :

Téléphone : Portable :

à retourner directement à la **FNSCBA - CGT** :

**« Se syndiquer,
c'est se renforcer »**
Bulletin d'adhésion cartonné
(disponible à la Fédération quelque
soit la quantité demandée !!!)

